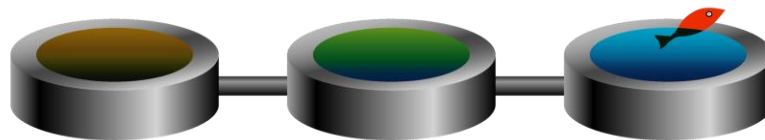


# Service Public d'Assainissement

## Rapport annuel sur le prix et la qualité

**EXERCICE 2021**



**Document établi le 22/08/2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20220928-2022-137-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

## **1- Caractérisation technique du service public**

- 1-1. Organisation administrative du service
- 1-2. Nombre d'abonnés au service
- 1-3. Volumes facturés
- 1-4. Conditions d'exploitation du service
- 1-5. Prestations assurées dans le cadre du service
- 1-6. Caractéristiques du réseau de collecte
- 1-7. Ouvrages d'épuration des eaux usées
- 1-8. Glossaire

## **2- Tarification et recettes du services**

- 2-1. Méthode de tarification
- 2-2. Prix de l'assainissement collectif
- 2-3. Evolution

## **3- Indicateurs de performance du service**

- 3-1. Indicateurs d'ordre général
- 3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte
- 3-3. Indicateurs spécifiques à l'épuration

## **4- Financement**

- 4-1. Compte administratif
- 4-2. Investissements réalisés
- 4-3. Programme pluriannuel de travaux

## **5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée**

- 5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité
- 5-2. Action de coopération décentralisée

## **6- Service Public d'Assainissement Non Collectif**

- 6-1. Caractéristiques du service
- 6-2. Tarification du service
- 6-3. Contrôles réalisés
- 6-4. Indicateurs de performance
- 6-5. Compte administratif (détail SPANC)
- 6-6. Investissement(s)
- 6-7. Campagne de réhabilitation (ex Com Com Chénérailles)

## **ANNEXES**

- A- Rapport annuel du délégataire - secteur affermé - Bellegarde en Marche
- B- Fiche de synthèse

# 1- Caractérisation technique du service public

## 1-1. Organisation administrative du service

Liste des communes membres de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Arfeuille Chatain	Crocq	Le Chauchet	Pontcharraud	Saint-Médard-la-Rochette
Auzances	Dontreix	Le Compas	Puy-Malsignat	Saint-Oradoux-près-Crocq
Basville	Flayat	Les Mars	Reterre	Saint-Pardoux-d'Arnet
Bellegarde en Marche	Fontanières	Lioux les Monges	Rougnat	Saint-Pardoux-les-Cards
Bosroger	Issoudun-Letrieix	Lupersat	Saint-Agnant-près-Crocq	
Brousse	La Chaussade	Mainsat	Saint-Bard	Saint Priest
Bussière Nouvelle	La Mazière-aux-Bons-Hommes		Saint-Chabrais	Saint Silvain Bellegarde
Champagnat	La Serre Bussière Vieille		Saint-Dizier-la-Tour	Sannat
Chard	La Villeneuve	Mautès	Saint Domet	Sermur
Charron	Lavaveix-les-Mines	Mérinchal	Saint-Georges-Nigremont	
Chénérailles	Le Chatelard	Peyrat-la-Nonière	Saint-Maurice-près-Crocq	

### Pour l'exercice 2021 :

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au 1er janvier 2018.

Pour les communes qui avaient transféré la compétence assainissement collectif et/ou non collectif au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable et d'assainissement de la région de Crocq, ce mode de fonctionnement a été conservé.

**ATTENTION, le présent RPQS ne concerne que le service à la charge de la Communauté de Communes du 1er janvier au 31 décembre 2021. Sont exclues les services dépendant du SIAEPA**

### Mode de gestion :

- L'ensemble du service d'assainissement collectif est géré en régie (secteurs disposant d'équipement).

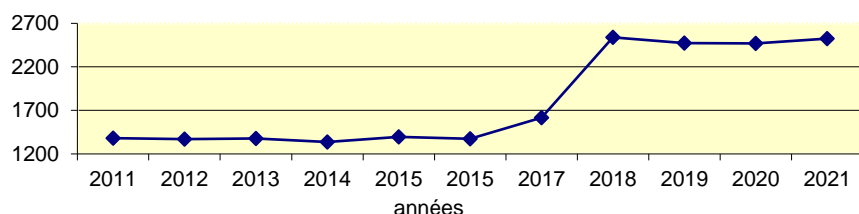
Les secteurs concernés sont :

Auzances	Fontanières	Reterre
Auzances - quartier de la route de Sarcelles	Lavaveix les Mines	Rougnat
Basville	Le Compas (Le Theil)	Saint Domet
Bellegarde en Marche	Les Mars	Saint Médard-la-Rochette (fourneaux)
Champagnat - bourg et quartier de codechamp	Lupersat	Sannat
Chard	Mainsat	Sermur
Chénérailles	Mérinchal	
Dontreix	Peyrat la Nonière	

## 1-2. Nombre d'abonnés

Communes	2011	2012	2013	2014	2015	2015	2017	2018	2019	2020	2021	Moy	
Auzances	692	677	687	680	679	651	793	657	650	635	636	676	636
Basville								42	42	37	36	39	36
Bellegarde en Marche	227	226	226	185	227	231	164	337	221	218	218	225	218
Champagnat	54	52	50	52	37	30	61	51	50	50	54	49	54
Chard	12	13	12	12	12	11	15	10	11	11	14	12	14
Chénérailles								372	375	383	381	378	381
Dontreix		15	15	15	15	15	15	37	36	36	38	25	38
Fontanières	90	86	89	77	81	85	97	84	81	81	73	84	73
Lavaveix les Mines								434	417	417	432	425	432
Le Compas											16	16	
Les Mars					27	31	37	33	32	32	33	32	33
Lupersat	41	39	38	39	39	40	46	37	38	38	37	39	37
Mainsat	122	119	120	108	114	114	179	65	109	113	110	116	110
Mérinchal								134	147	145	145	143	145
Peyrat la Nonière								91	93	97	99	95	99
Reterre											28	28	
Rougnat	47	49	47	46	46	44	74	24	47	47	45	47	45
Saint Domet	27	26	27	28	27	28	28	25	25	25	25	26	25
Saint Médard la Rochette								12	11	11	9	11	9
Sannat	70	68	68	68	66	66	78	68	65	65	68	68	68
Sermur				27	26	26	29	26	26	28	27	27	27
<b>TOTAL</b>	<b>1382</b>	<b>1370</b>	<b>1379</b>	<b>1337</b>	<b>1396</b>	<b>1372</b>	<b>1616</b>	<b>2539</b>	<b>2474</b>	<b>2468</b>	<b>2524</b>	<b>2561</b>	

Abonnements au service



**Attention, il apparaît des incohérences sur les données 2017-2018, probablement liées aux modifications de mode de gestion et de fonctionnement du prestataire en charge de la facturation (SUEZ)**

**Notes :** Le nombre d'abonnés au service de l'année considérée est connu avec un décalage suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc au nombre d'abonnements facturés l'année considérée (abonnés de l'année précédente). En cas de retard de facturation, les données sont estimées.

A noter une forte augmentation du nombre d'abonnés liée à l'intégration de 6 services en 2018 suite à la fusion. Depuis on constate une baisse sensible du nombre d'abonnés de l'ordre de 1% par an avec une légère remontée de 1% en 2021.

Communes	Population			
	Totale	Dont A.C.	Majorée*	Dont A.C.
Auzances	1211	962	1290	1025
Basville	162	34	220	47
Bellegarde en Marche	409	310	489	371
Champagnat	469	68	604	87
Chard	208	20	252	24
Chénérailles	757	516	817	557
Dontreix	421	44	528	55
Fontanières	248	98	309	122
Lavaveix les Mines	651	501	717	552
Le Compas	203		262	0
Les Mars	191	37	246	47
Lupersat	300	38	390	49
Mainsat	553	122	697	154
Mérinchal	703	178	845	214
Peyrat la Nonière	429	113	514	135
Reterre	284		345	0
Rougnat	489	52	664	70
Saint Domet	172	25	257	37
Saint Medard la Rochette	575	11	689	13
Sannat	337	74	440	97
Sermur	125	23	187	34
<b>TOTAL Com Com</b>	<b>13476</b>	<b>3224</b>	<b>16693</b>	<b>3689</b>

Nombre de logt	Tx de résidence		
	Principales	Secondaires	Vacantes
801	74.6%	9.9%	15.5%
169	44.7%	34.1%	21.2%
287	58.9%	27.9%	13.2%
375	56.7%	36.1%	7.2%
146	60.1%	30.4%	9.5%
559	70.8%	10.8%	18.5%
367	52.5%	29.2%	18.3%
184	60.3%	33.2%	6.5%
561	63.1%	11.7%	25.2%
186	56.1%	31.8%	12.2%
172	59.3%	31.8%	12.2%
296	50.5%	30.3%	19.2%
499	50.9%	28.8%	20.3%
573	61.5%	24.8%	13.8%
375	56.5%	22.6%	21.0%
202	62.4%	30.4%	7.2%
427	56.8%	41.1%	2.1%
174	50.9%	49.1%	0.0%
483	58.9%	23.6%	17.5%
310	56.3%	33.3%	10.4%
145	47.8%	42.8%	10.1%
<b>11576</b>	<b>57.1%</b>	<b>27.8%</b>	<b>15.1%</b>

(hors siaepa)

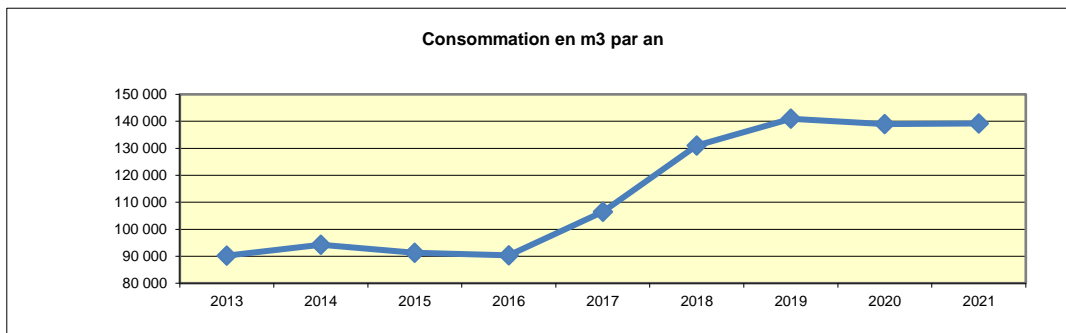
\* population + 1 habitant par résidence secondaire et par place de caravane destinée à l'accueil des gens du voyage.

Source : INSEE

A.C. : Assainissement collectif

### 1-3. Volumes facturés

Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Auzances	44 994	46 861	45 891	44 621	51 907	32 573	34 849	35 196	33 574	33 574
Basville						0	1 781	1 391	1 818	1 818
Bellegarde en Marche	14 942	17 931	15 912	16 539	16 753	15 595	14 634	14 240	14 206	14 206
Champagnat	3 767	3 622	3 262	3 641	4 107	3 484	3 630	3 602	2 773	2 773
Chard	595	696	890	679	906	422	420	420	445	445
Chénérailles						22 634	24 086	22 973	22 009	22 009
Dontreix	413	450	440	430	460	2 198	1 920	1 920	2 460	2 460
Fontanières	5 491	5 675	6 090	4 889	5 858	4 458	4 293	4 766	4 260	4 260
Lavaveix les Mines						23 132	21 502	21 502	25 389	25 389
Le Compas									527	527
Les Mars	0	0	801	1 066	1 722	1 523	1 100	1 174	1 239	1 239
Lupersat	2 190	2 284	1 847	2 477	2 424	1 396	1 377	1 377	1 430	1 430
Mainsat	11 581	9 763	9 558	9 087	14 201	5 158	8 412	8 333	8 467	8 467
Mérinchal						7 220	8 954	7 345	7 346	7 346
Peyrat la Nonière						5 561	4 436	4 980	5 062	5 062
Reterre									1 105	1 105
Rougnat	2 214	2 061	2 094	1 898	3 034	1 144	2 093	2 079	2 512	2 512
Saint Domet	1 197	1 466	1 118	1 404	924	1 157	3 574	3 636	1 253	1 253
Saint Medard la Rochette						0	695	689	361	361
Sannat	2 841	2 814	2 973	3 124	3 570	2 879	2 429	2 542	2 496	2 496
Sermur		593	430	502	570	561	770	867	494	494
<b>TOTAL</b>	<b>90 225</b>	<b>94 216</b>	<b>91 306</b>	<b>90 357</b>	<b>106 436</b>	<b>131 095</b>	<b>140 955</b>	<b>139 032</b>	<b>139 227</b>	

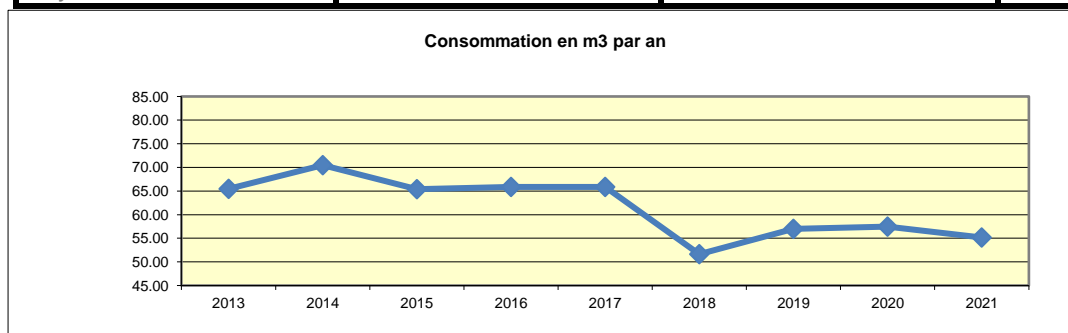


**Attention, il apparait des incohérences sur les données 2017-2018, probablement liées aux modifications de mode de gestion et de fonctionnement du prestataire en charge de la facturation (SUEZ)**

**Note :** La consommation facturée de l'année considérée est connue avec un décalage dans le temps suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc aux consommations encaissées l'année considérée (consommations de l'année précédente ou estimée lorsque la facturation n'a pas encore eu lieu).

#### Evolution du nombre de m3 facturé par abonné

Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Auzances	65	69	68	69	65	50	54	55	53
Basville							42	38	51
Bellegarde en Marche	66	97	70	72	102	46	66	65	65
Champagnat	75	70	88	121	67	68	73	72	51
Chard	50	58	74	62	60	42	38	38	32
Chénérailles						61	64	60	58
Dontreix		30	29	29	31	59	53	53	65
Fontanières	62	74	75	58	60	53	53	59	59
Lavaveix les Mines						53	52	52	59
Le Compas									33
Les Mars					47	46	35	37	38
Lupersat	58	59	47	62	53	38	36	37	38
Mainsat	97	90	84	80	79	79	77	74	77
Mérinchal						54	61	51	51
Peyrat la Nonière						61	48	51	51
Reterre									39
Rougnat	47	45	46	43	41	48	45	44	56
Saint Domet	44	52	41	50	33	46	143	145	50
Saint Medard la Rochette							63	63	40
Sannat	42	41	45	47	46	42	38	39	36
Sermur		22	17	19	20	22	30	31	19
<b>TOTAL</b>	<b>65.43</b>	<b>70.47</b>	<b>65.41</b>	<b>65.86</b>	<b>65.86</b>	<b>51.63</b>	<b>56.99</b>	<b>57.44</b>	<b>55.17</b>
Moyenne / 3 ans		67.10			61.12			56.53	



**Depuis 2013 on enregistre une diminution supérieure à 1.2 m3/an et par abonné.**

**Rappel :** les simulations tarifaires en préambule à la délibération n°2021-190, sont établies sur la base d'une consommation à l'horizon de 2025 de 53.31 m3/abonné (133648 m3 pour 2507 abonnés)

#### 1-4. Conditions d'exploitation du service

- Le service a été exploité en régie par le personnel intercommunal pour les services de l'ancien territoire "communauté de communes Auzances Bellegarde" et par les agents communaux (via des conventions de mise à disposition) pour les services de Basville - Chénérailles - Lavaveix les Mines - Mérinchal - Peyrat la Nonière & Saint Medard la Rochette.

023-200067593-20220928-2022-137-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

## 1-5. Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

- La gestion du service : le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations.
- La gestion des abonnés du service : accueil des usagers, traitement des doléances
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages
- Le renouvellement de l'ensemble des ouvrages

Par ailleurs, la facturation du service, à l'exception des services de Basville, Chénérailles, Dontreix, Lavaveix les mines, Mérinchal et Saint Médard la Rochette est assurée par la société SUEZ exploitante du service d'adduction en eau potable. Une convention lie les deux parties.

Pour le service de Mérinchal, la facturation est faite par la société VEOLIA, exploitante du service d'adduction en eau potable (SIAEPA de la région de Crocq).

Pour les autres services, la facturation est faite par la Communauté de Communes (personnel propre ou mis à disposition).

## 1-6. Caractéristiques du réseau de collecte

Commune	Linéaire en kilomètre							
	Réseau séparatif				Réseau unitaire		Refolement	
	eaux usées		Pluviales					
2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Auzances	3.85	3.91	5.72	5.72	8.5	8.5	0	0
Basville					1.5	1.5		
Bellegarde en Marche	3.91	3.91	3.11	3.11	1.47	1.47	0.38	0.38
Champagnat	2.4	2.4	0.5	0.5	0	0	0	0
Chard	0.54	0.54	0.6	0.6	0	0	0	0
Chénérailles	2.05	2.05	1.28	1.28	5.39	5.39	0.87	0.87
Dontreix	0	0	0.08	0.08	1.65	1.65	0	0
Fontanières	0	0	0.7	0.7	2.5	2.5	0	0
Lavaveix les mines	9.17	9.17	6.08	6.08	3.93	3.93	0.02	0.02
Le Compas	0.56	0.56	0.1	0.1	0	0	0.16	0.16
Les Mars	1.52	1.52	0.35	0.35	0	0	0	0
Lupersat	0.14	0.14	0.2	0.2	1.4	1.4	0.15	0.15
Mainsat	2.9	2.9	2.7	2.7	0	0	0	0
Mérinchal	3.75	3.75	2.6	2.6	1.05	1.05	0.23	0.23
Peyrat la Nonière	2.5	2.5	1.5	1.5	0	0		
Reterre	0.82	0.82	0.49	0.49	0	0	0.15	0.15
Rougnat	0	0	0	0	2.12	2.12	0	0
Saint Domet	0.34	0.34	0.09	0.09	0.8	0.8	0	0
St Medard la Rochette	0.34	0.34						
Sannat	1.8	1.8	1.1	1.1	0	0	0	0
Sermur	0.67	0.67	0	0	0	0	0.12	0.12
<b>TOTAL</b>	<b>37.26</b>	<b>37.3</b>	<b>27.2</b>	<b>27.2</b>	<b>30.3</b>	<b>30.3</b>	<b>2.08</b>	<b>2.08</b>

69.7 km de réseau "eaux usées"

Les linéaires inscrits dans le tableau ci-dessus sont en grande partie estimés. L'ensemble du réseau n'ayant pas fait l'objet d'un récolement précis.

Des mises à jour sont réalisées ponctuellement. Ce qui explique des variations de données même les années où aucun chantier n'a été réalisé.

## 1-7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

22 ouvrages d'épuration étaient gérés par la communauté de communes au 31 décembre 2021.

Ces stations font l'objet d'une autosurveillance comprenant des analyses hebdomadaires des eaux traitées sur les paramètres ammonium (NH<sub>4</sub>), Nitrate(NO<sub>3</sub>) et Phosphate (PO<sub>4</sub>).

Des bilans de fonctionnement sont réalisés selon les périodicités définies par l'arrêté du 21 juillet 2015. Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration de la Creuse (SATESE 23) réalise ces contrôles.

Le SATESE 23 effectue également des visites ponctuelles avec analyses complémentaires aux analyses hebdomadaires d'autosurveillance.

### Rappel sur la réglementation :

- Performance minimale des stations d'épuration des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg / jour de DBO5.

(soit inférieure ou égale à 2000 équivalents habitant - EH.)

Paramètres.	Concentration à ne pas dépasser.	Rendement minimum à atteindre	Concentration réductrice
DBO5	35 mg/L	60%	70 mg/L
DCO	200 mg/L	60%	400 mg/L
MES		50%	85 mg/L
Pour le paramètre DBO5 les performances sont à respecter soit en concentration soit en rendement.			

A noter que des objectifs supérieures peuvent être fixés dans l'arrêté d'autorisation ou de déclaration de la station d'épuration concernée.

- Fréquence minimale de réalisation des contrôles\* d'autosurveillance des stations d'épuration dont la capacité de traitement est inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

\* contrôles visant à déterminer la performance des ouvrages d'épuration et d'une durée de 24 heures. Les paramètres à analyser sont définis à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Capacité de la station en kg / j de DBO5	< ou = 12	> à 12 < ou = 30	> à 30 < ou = 60	> à 60 < à 120
Nombre de contrôles	0	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

N.B. : 12 kg/j de DBO5 = 200 équivalents habitant, 30 = 500, 60 = 1000 et 120 = 2000.

### Les stations d'épuration :

A noter que les productions de boues des stations de type lagunage naturel ne sont données que lorsqu'une vidange a eu lieu. Soit environ tous les 10 ans pour le premier bassin et environ tous les 20 ans pour les autres bassins.

Note : la production de boues théorique est calculée sur la base de 40 g de matières sèches par habitant et par jour

#### ● Station d'épuration d'Auzances - Quartier route de Sarcelles

Type : Lagunage naturel 3 bassins

Commune d'implantation : AUZANCES

Lieu dit : Coux - Parc animalier.

Capacité Nominale : 199 équivalents habitant soit 11.9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : nov-06

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
11/06/2008	159	13	87	74	94	67	100	BEAU
10/03/2009	25	2	93	79	83	85	71	BEAU
24/03/2011	31	3	32	50	7	70	32	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.32 )

#### Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Cette station doit faire l'objet d'une réhabilitation structurelle.

Evacuer plus régulièrement les sables accumulés dans le prétraitement.

Les géo-membranes des bassins sont percées et cloquées. L'eau part en infiltration dans le sol.

Il n'y a donc aucun rejet vers le milieu récepteur.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20220928-2022-137-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



● **Station d'épuration d'Auzances - Bourg**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : AUZANCES

Lieu dit : Route du Moulin Pointu

Capacité Nominale : 4750 \*équivalents habitant soit 285 kg/jour de DBO5

\*Liée au fonctionnement d'un abattoir fermé en 2000 - Capacité de référence 1200 équivalents habitant.

Date de mise en service : janv-77

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/03/2009	55	15	96.6	87.7	92.7	67.7	49.8	BEAU
06/04/2010	92	44	95	10	68	85	62	BEAU
01/10/2012	25	13	98	86	96	96	36	BEAU
24/09/2013	21	14	99	94	96	90	59	BEAU
09/04/2014	49	8	91	62	81	22	78	BEAU
09/06/2015	26	19	99	94	98	72	67	BEAU
19/04/2016	48.8	3.9	70	28	46	56	0	PLUIE
05/12/2017	70.3	7.9	92	69	77	85	77	NEIGE
<i>Objectifs fixés par l'arrêté d'autorisation</i>			91	92	80	93	91	
24/02/2019	61	28	97	90	90	91	57	HUMIDE
16/09/2020	16	26	97	89	97	96	34	BEAU
03/12/2020	136.5	36.8	84	69	89	71	24	PLUIE
27/04/2021	71	67	98	92	95	58	72	PLUIE
02/08/2021	78	33	92	70	93	89	2	BEAU

Note : arrivée d'eaux claires (pluie) d'où résultat incohérent pour 2016

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Tonnes de matières sèches 17.5 (Probablement surévalué) (théorique : 10.87 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Des points de conception et d'exploitation sont à améliorer. (pas d'amélioration par rapport à 2020)

Une visite interservices a été effectuée afin de lister l'ensemble des points à régler.

Niveau de fonctionnement inférieur aux attentes.

Panne de la déphosphatation et problème de report de la télégestion.

● **Station d'épuration de Basville**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : BASVILLE

Lieu dit : Bourg

Capacité Nominale : 160 équivalents habitant soit 9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1989

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
04/11/2010	15	3				82	82	
10/04/2012	146	39				70	61	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.05 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Amélioration de l'exploitation et de l'entretien.

Etat structurel des prétraitements moyen.

Prévoir le curage des bassins.

Berges dégradées par les ragondins.

Occlusion du moine du premier bassin générant un rejet par le trop plein de celui-ci. Le second est uniquement alimenté par des eaux de sources.

Accuse de réception en préfecture  
023-200067593-20220928-2022-137-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Les bassins sont couverts de lentilles. Leur élimination favoriserait la qualité du traitement.  
 Formation d'un affaissement ponctuel de la berge du second bassin à reprendre lors du curage.  
 Pour ce qui est de la capacité épuratrice de la station, une analyse de sortie a montré un rejet conforme aux normes en vigueur.

● **Station d'épuration de Bellegarde en Marche**

Type : Boues activées - Aération prolongée  
 Commune d'implantation : Bellegarde en Marche  
 Lieu dit : Chemin de l'abattoir.  
 Capacité Nominale : 500 équivalents habitant soit 30 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : 1975

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2010	107	75	85	77	65	72		SEC
11/08/2011	150	225	95	84	78	54		SEC
20/09/2013	77	52	98	92	96	79		SEC
02/02/2015	251	43	91	79	91	90		PLUIE
10/05/2017	123	40	97	89	95	56	60	BEAU
21/10/2019	207	33	87	69	81	74	27	PLUIE
03/05/2021	64	19	53	46	75	0	0	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 1.37 (théorique : 4.74 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Station d'épuration vétuste. Le génie civil est dégradé.  
 Nette amélioration de l'exploitation et de l'entretien.  
 Fonctionnement normal du poste de refoulement.  
 La turbine du bassin d'aération est à changer.  
 Fort moussage en surface du clarificateur lié à un taux de boues trop élevé.  
 Problème d'aération lors du bilan 24 heure (aération non remise en route par l'exploitant).

● **Station d'épuration de Champagnat**

Type : Boues activées - Aération prolongée  
 Commune d'implantation : CHAMPAGNAT  
 Lieu dit : Route de la Prade - RD40  
 Capacité Nominale : 333 équivalents habitant soit 19.98 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : juil-81

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
28/02/2007	59	84	99	98	99	95	75	HUMIDE
13/10/2009	8	37	99	99	99	99	86	HUMIDE
17/05/2011	36	28	99	95	99	93	72	HUMIDE
25/07/2013	31	75	98	96	98	79	75	HUMIDE
20/07/2015	20	28	> 99	95	98	95	0	HUMIDE
20/12/2017	67	23	98	85	95	77	60	HUMIDE
06/11/2019	100	25	89	71	75	87	17	HUMIDE
11/05/2021	20	16	99	90	97	97	39	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 1.22 (théorique : 0.92 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site est satisfaisant.  
 Le taux de boues reste relativement élevé malgré une évacuation correcte.  
 Traces de dépôts de boues dans le canal de sortie.  
 Recirculation des boues insuffisante.  
 Les résultats d'analyses sont conformes à la réglementation.

Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220928-2022-137-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

● **Station d'épuration de Chard**

Type : Filtre à sable enterré  
 Commune d'implantation : CHARD  
 Lieu dit : Le bourg  
 Capacité Nominale : 80 équivalents habitant soit 4.8 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : août-08

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
18/05/2010	13	4	98	92	96	96		HUMIDE
03/09/2012	25	31	98	90	76	65		CHAUD

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :  
 Pas d'évacuation en 2021 - en attente devis fournitures pour réparer la chasse (théorique : 0.15 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La chasse d'alimentation des filtres est toujours en dysfonctionnement.  
 Vidange du décanteur insuffisante - à faire.  
 Le rejet répond aux exigences réglementaires mais présente une pollution azotée marquée.  
 Le milieu récepteur n'est pas impacté visuellement.

● **Station d'épuration de Chénérailles**

Type : Boues activées - Aération prolongée  
 Commune d'implantation : CHENERAILLES  
 Lieu dit : Chemin de la croix Champagne  
 Capacité Nominale : 1650 \*équivalents habitant soit 98 kg/jour de DBO5  
 \*Liée au fonctionnement d'un abattoir fermé en 2000 - Capacité de référence 1200 équivalents habitant.  
 Date de mise en service : févr-80

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
07/05/2015	96	44	98.8	94.5	99	96.3	61.1	SEC
24/09/2015	39	10	97.7	86.2	88.5	88.7	0	SEC
18/05/2016	158	25	96.3	86.4	98.6	99.6	59.1	SEC
17/08/2016	29	16	99	95.9	98.1	97.8	9.79	SEC
03/05/2017	53	9	96.7	84.9	95.6	94.5	-	SEC
30/11/2017	146	23	96.4	83.2	97.2	96.5	35.6	SEC
02/08/2018	34	22	99.1	95.5	98.6	96.9	89.6	SEC
06/12/2018	71	31	97	85	91	91	11	SEC
18/09/2019	66	96	100	98	99	98	75	BEAU
22/10/2019	225	11	85	48	81	86	0	PLUIE
30/06/2020	195	40	96	82.5	88.5	96.9	17.6	BEAU
24/11/2020	144	43.5	98	91	95	96	65	BEAU
19/05/2021	119	22	97	89	93	95	53	PLUIE
09/08/2021	76	16	97	87	95	93	70	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :  
 Tonnes de matières sèches 5.7 (théorique : 7.34 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Rendre accessible le déversoir d'orage chemin du portet.  
 Augmenter la fréquence de nettoyage des postes (de une fois par an actuellement à 4)  
 Forte arrivée d'eau claire parasite en entrée de station.  
 Exploitation et entretien de la station à améliorer. Les analyses doivent être réalisées correctement (les résultats ne peuvent être systématiquement identiques).  
 Le génie civil de la station est dégradé.  
 Evacuer régulièrement les refus de dégrillage.  
 Visiter fréquemment les déversoirs d'orage (nappe haute, pluie...)  
 Augmenter les extractions de boues - V30 trop élevé.

Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220928-2022-137-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Problème d'exploitation du dégazeur et présence d'écumes en surface du clarificateur.

La filière boues serait à améliorer en réhabilitant le silo épaisseur.

Nettoyer régulièrement le canal de sortie.

Le rejet était conforme à la réglementation lors des bilans 24 h.

#### • Station d'épuration de Dontreix

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : DONTREIX

Lieu dit : Le Bourg RD4

Capacité Nominale : 120 équivalents habitant soit 7.2 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : sept-10

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité : (aucun réalisé au 31/12/10)

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.82 )

#### Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site et l'exploitation sont satisfaisants.

La partie prétraitement est correcte. Le déssableur doit être curé.

L'état structurel des bassins est convenable.

Le rejet est de bonne qualité

Le milieu récepteur est en bon état.

#### • Station d'épuration de Fontanières

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : FONTANIERES

Lieu dit : Route de Frédeval.

Capacité Nominale : 250 équivalents habitant soit 15 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1999

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2005	51	17	84	67	71	82	100	SEC
26/09/2007	189	67	81	63	49	37	33	PLUIE
04/11/2008	76	36	85	68	70	64	50	BEAU
26/05/2009	159	77	95	90	92	84	82	BEAU
10/06/2011	108	41	Rendement 100 % - Pas de rejet.					BEAU
08/07/2013	103	44	87	73	53	85	80	BEAU
08/07/2015	39	53	96	90	98	82	63	CHAUD
24/04/2017	53	19	91	72	87	86	62	BEAU
23/10/2019	884	22	70	49	50	0	0	PLUIE
04/10/2021	153	21	89	65	62	46	24	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.42 )

#### Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site et l'exploitation sont satisfaisants.

Le diagnostic est terminé.

La partie prétraitement est bien exploitée.

Les deux bassins de lagunage ont les berges dégradées par les ragondins. La régulation de ce nuisible doit être mise en place toute l'année. Les berges doivent faire l'objet d'un enrochement de restructuration. Un trou se forme au niveau du moine d'entrée de la seconde lagune.

Le rejet est de bonne qualité et n'impacte pas le milieu récepteur.

La clôture du site a été refaite à neuf.

● **Station d'épuration de Lavaveix les mines**

Type : Lagunage naturel 3 bassins  
 Commune d'implantation : LAVAVEIX LES MINES  
 Lieu dit : Rue du stade  
 Capacité Nominale : 1000 équivalents habitant soit 54 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : 2000

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
30/06/2011	46	43	89	78	94	88	66	CHAUD
01/10/2012	61	47	87	75	89	84	62	SEC
12/06/2013	78	23	89	72	86	68	67	HUMIDE
16/06/2014	73	30	79	66	46	75		BEAU
23/03/2015	86	17	70	62	79	50		HUMIDE
30/05/2016	142	8	30	0	32	28	0	PLUIE
13/03/2017	62	8	93	68	97	55	45	HUMIDE
26/09/2018	100	36	100	100	100	100	100	SEC
04/09/2019	58	26	91	71	81	81	56	BEAU
20/11/2019	100	17	92	73	48	32	0	FROID
02/07/2020	52	39	99	91.2	81.2	84.4	83.5	BEAU
26/11/2020	98	42	98	92	93	70	67	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 8.46 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Un diagnostic réseau et station est prévue à l'avenir ainsi qu'une étude bathymétrique.

La partie prétraitement est bien entretenue.

De faibles remontées de boues sont observées sur le 1er bassin. Sécuriser le regard de sortie.

Les berges du second bassin sont fortement dégradées par les ragondins.

Le 3ème bassin est en bon état et fonctionne bien.

Le rejet répond aux exigences réglementaires.

Le milieu récepteur est en bon état.

● **Station d'épuration de Le Theil**

Type : Filtre planté de roseaux  
 Commune d'implantation : LE COMPAS  
 Lieu dit : Le Theil  
 Capacité Nominale : 60 équivalents habitant soit 3.6 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : 2017

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.41 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Améliorer l'entretien du prétraitement et du dispositif de bâchées

Filtres plantés en bon état.

Nettoyer le canal de sortie.

Le rejet est conforme aux attentes réglementaires et le milieu récepteur en bon état.

● **Station d'épuration de Les Mars**

Type : Filtre planté de roseaux  
 Commune d'implantation : LES MARS  
 Lieu dit : Le bourg - Les Chiroux  
 Capacité Nominale : 135 équivalents habitant soit 8.1 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : janv-12

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220928-2022-137-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
17/09/2012	18	9	98	92	85	96	51	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.41 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien et l'exploitation sont convenables.  
 Améliorer l'entretien des ouvrages de prétraitement et de sortie.  
 Le fonctionnement global de la station est bon.  
 Le rejet est de bonne qualité et le milieu récepteur est en bon état.

• **Station d'épuration de Lupersat**

Type : Lagunage naturel 2 bassins  
 Commune d'implantation : LUPERSAT  
 Lieu dit : Le bourg - RD 688  
 Capacité Nominale : 120 équivalents habitant soit 7.2 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : 2002

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/09/2008	140	15	50	30.1	60.4	52	47.9	CHAUD
12/08/2010	283	11	13	12	51	59	39	CHAUD
17/04/2012	328	8	40	39	31	38	40	FROID

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.48 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Le fonctionnement global de la station est bon.  
 Un léger cône de sédimentation s'est formé en entrée du premier bassin et doit être enlevé. Les berges sont dégradées par les ragondins qu'il faut piéger en permanence.  
 Le second bassin est en bon état structurel. De nombreux canards sont observés, ce qui limite la propagation des lentilles d'eau.  
 Le rejet est de bonne qualité. Le milieu récepteur n'est pas impacté.

• **Station d'épuration de Mainsat**

Type : Boues activées - Aération prolongée  
 Commune d'implantation : MAINSAT  
 Lieu dit : Route de la Chirade  
 Capacité Nominale : 400 équivalents habitant soit 24 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : janv-79

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
05/04/2005	65	16	95	86.1	94.1	91	21.8	PLUIE
21/05/2008	120	93	98.4	91.1	93.5	92.6	36.7	HUMIDE
23/08/2010	68	29	91	80	92	85	6	SEC
26/03/2012	77	25	96	87	92	97	82	SEC
24/09/2014	142	9	0	0	39	0	0	SEC
07/06/2016	235	18	67.7	0	0	46.9	0	PLUIE
27/11/2018	107	59	90	65	19	85	89	SEC
20/08/2020	91	75	98	91	98	95	76	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 1.07 (théorique : 2.82 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'exploitation de la station s'est améliorée en fin d'année.  
 La partie prétraitement est bien entretenue.  
 La turbine d'aération était absente du 31/03 au 06/04. Un dépannage a été réalisé avec une turbine moins puissante de secours. Pose d'une turbine neuve en juin. Le taux de bous a fortement chuté durant cette période.  
 Il est conseillé de faire vidanger le bassin d'aération (vidangeur agréé).

Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20220928-2022-137-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Suspicion de boues filamenteuses à l'origine de difficultés de séchage.  
 Remise en service du silo épaisseur. Reprendre le joint de la vanne posée.  
 Il est conseillé de remplacer les lits de séchage par une bâche souple.  
 A noter une réalisation plus régulière des extractions de boues depuis septembre.  
 Moussage régulier en surface du clarificateur. Augmenter la recirculation et baisser le taux de boues.  
 Le rejet était de bonne qualité lors des visites bien que des dépôts de boues ponctuels soient fortement suspectés.

● **Station d'épuration de Merinchal**

Type : Lagunage naturel 3 bassins  
 Commune d'implantation : MERINCHAL  
 Lieu dit : Le bourg  
 Capacité Nominale : 700 équivalents habitant soit 37.8 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : 1987

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/11/2005								HUMIDE
12/12/2006	26	15	84	76	79	64	74	HUMIDE
05/06/2007	49	11	60	22	34	45	0	PLUIE
30/06/2009	14	10	94	74	63	92	81	SEC
14/09/2011	9	8	91	77	87	84	68	
26/08/2013	9	7	88	62	68	63		
20/08/2014	11	5	91	64	76	77		BEAU
15/07/2015	5	6	96	84	98	90	65	CHAUD
18/09/2017	15	7	87	76	90	93	81	BEAU
09/09/2019	9	10						BEAU
06/12/2021	Débit non mesurable (en charge)							

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 2.45 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien satisfaisant.  
 L'état structurel de la station est convenable. On note l'absence de prétraitement, notamment de dégrilleur, qui permet de retenir les matières solides indésirables. Il a été constaté une présence massive de lingettes.  
 Le maintien du réseau aérien en amont de la station est à consolider.  
 Les berges des bassins sont dégradées par les ragondins. Un affaissement a été constaté entre les bassins 2 et 3. Des obstructions des canalisations de transit entre bassin ont été constaté.  
 La présence de lentilles d'eau en surface des bassins pénalise l'oxygénation du milieu.  
 La capacité épuratrice de la station est satisfaisante.  
 Le milieu récepteur n'était pas impacté visuellement.

● **Station d'épuration de Peyrat La Nonière**

Type : Boues activées - Aération prolongée  
 Commune d'implantation : PEYRAT LA NONIERE  
 Lieu dit : Le bourg  
 Capacité Nominale : 300 équivalents habitant soit 18 kg/jour de DBO5  
 Date de mise en service : 1979

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/10/2007	62	17	97	89	92	96	16	BEAU
07/07/2009	188	36						PLUIE
17/08/2011	56	12	86	59	33	89	31	BEAU
22/05/2013	98	2	62	13	0	71	31	PLUIE
24/06/2015	80	34	98	86	95	97	27	BEAU
22/03/2017	198	54	97	91	99	93	52	PLUIE
22/10/2019	422	24	78	40	40	76		PLUIE
19/05/2021	100	4	82	38	77	91		PLUIE

Accusé de réception en préfecture  
 03-20067593-20220513-2022-137-DE  
 Date de transmission : 03/10/2022  
 Date de réception en préfecture : 03/10/2022

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :  
2 kg/semaine = **0,15 Tonnes de matières sèches**

(théorique : 1.69 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Exploitation et entretien régulier.

Réparer la vanne de recirculation et le silo épaisseur afin de permettre la réalisation d'extraction de boues.

Des dépôts de boues sont constatés lors d'épisodes pluvieux.

Les surnageants sont extraits manuellement.

La réhabilitation de la filière boue est impérative.

Une étude diagnostic du réseau est conseillée.

Le rejet était non conforme et le milieu récepteur est impacté par le rejet.

• **Station d'épuration de Reterre**

Type : Filtre planté de roseaux

Commune d'implantation : RETERRE

Lieu dit : Rue Jean-Charles Varennes

Capacité Nominale : 95 équivalents habitant soit 5.7 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 2017

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.41 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Améliorer l'entretien des postes de refoulement et d'alimentation (nettoyage plus fréquent du dégrilleur et des poires de niveau).

La répartition des eaux sur le 1er étage est moyenne.

Le rejet est de bonne qualité et le milieu récepteur est en bon état.

• **Station d'épuration de Rougnat**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : ROUGNAT

Lieu dit : Route du Moulin Neuf

Capacité Nominale : 150 équivalents habitant soit 9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : déc-07

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
26/08/2009	329	15	51	61	87	60	0	PLUIE
22/08/2011	70	21	PAS DE REJET					HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.84 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Le fonctionnement global de la station est bon.

Une importante accumulation de sables lors de périodes pluvieuses est constatée sur le prétraitement. Il convient d'extraire ces sables régulièrement.

L'état structurel des bassins est correct.

Le rejet est de bonne qualité et n'impacte pas le milieu récepteur.

• **Station d'épuration de Saint Domet**

Type : Lagunage naturel 2 bassins + Filtre planté horizontal en sortie

Commune d'implantation : SAINT DOMET

Lieu dit : La Charrière Noire

Capacité Nominale : 95 équivalents habitant soit 5.7 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : nov-15



Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.42 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du prétraitement est à améliorer - prévoir un accès à l'eau.

Les bassins sont couverts de lentilles une bonne partie de l'année. Leur niveau est bas par rapport au nominal durant la période estivale.

Réguler la population de ragondins.

Développement inégale des roseaux sur le filtre.

Le canal venturi doit être nettoyé régulièrement. Un curage de la noue végétalisée doit être fait pour favoriser le bon écoulement du rejet.

Le rejet est de bonne qualité et répond aux exigences réglementaires.

• **Station d'épuration de Fourneaux**

Type : Lit Bactérien - Faible Charge

Commune d'implantation : SAINT MEDARD LA ROCHETTE

Lieu dit : Fourneaux

Capacité Nominale : 50 équivalents habitant soit 3 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1980

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
09/08/2011	18	13				33	0	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0 (théorique : 0.12 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien à améliorer.

Son état structurel est mauvais. Les ouvrages sont très vétustes. Le lit bactérien manque de pouzzolane et les grilles de répartition béton sont cassées. L'ensemencement est faible. Les réparations ne sont toujours pas effectuées.

Concernant la capacité épuratrice de la station, l'analyse effectuée en sortie a néanmoins révélé un rejet conforme aux normes en vigueur. Il n'y a pas d'impacte visible sur le fossé récepteur en raison du très faible débit.

Concernant la sécurité du site et des équipements, aucune observation particulière n'est à émettre, à part la mise en place d'une grille de protection les ouvrages en sortie de station.

• **Station d'épuration de Sannat**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : SANNAT

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 290 équivalents habitant soit 17.4 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : déc-79

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
14/11/2006	32	13	96	89	91	78	100	BEAU
23/11/2007	54	13	96.9	83.9	78	96.7	28.1	BEAU
09/09/2009	48	61	99	92	97	95	60	BEAU
26/08/2011	151	5	36	45	81	0	53	PLUIE
15/05/2013	105	5	84	62	91	89	4	PLUIE
06/07/2015	16	7	94	86	81	64	50	CHAUD
29/03/2017	68	14	96	85	98	94	41	BEAU
23/10/2019	909	14	50	30	33	52	64	PLUIE
26/07/2021	45	29	97	93	98	92	64	BEAU

Accusé de réception en préfecture  
024 20067569 20220909 2022 137 DE  
Date de transmission : 09/10/2022  
Date de réception préfecture : 09/10/2022

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : **1.62** (théorique : 0.83 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Station sous le coup d'un rapport de manquement administratif en 2021. Une remise à niveau de la station et de son exploitation notamment de sa filière boues était demandée ainsi qu'une amélioration du nettoyage des ouvrages.

Forte suspicion de départs de boues.

La plaque de mesure du canal de sortie a été remplacée, celle-ci est à améliorer.

Nette amélioration de l'exploitation à partir de septembre.

Le rejet est conforme à la réglementation cependant des dépôts ont été observés dans le milieu récepteur.

Forte présence d'eaux claires parasites - en attente de planification des travaux suite au diagnostic.

• **Station d'épuration de Sermur**

Type : Filtre à sable enterré

Commune d'implantation : SERMUR

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 60 équivalents habitant soit 3.6 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 2003

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
13/09/2010	22	5						CHAUD
23/04/2012	11	3				94		HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non Connus (théorique : 0.16 )

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Ce site est difficile d'accès et ne permet pas à un camion hydrocureur de pouvoir accéder à la station. La création d'une voie d'accès est conseillée.

La fréquence des visites est insuffisante. Le dégrilleur n'est pas vidé et nettoyé régulièrement. Il faut mettre en place une poubelle pour les refus de dégrillage.

La fosse toutes eaux doit être vidangée et le préfiltre (saturé) nettoyé.

La chasse pendulaire fuit et n'est toujours pas réparée. Les filtres à sables ne semblent pas colmatés.

Le rejet est de faible débit en continu mais de bonne qualité. Le milieu récepteur est en bon état.

**1-8. Glossaire**

**EH** Equivalent habitant

**DBO5** Demande biologique en oxygène durant 5 jours.

**DCO** Demande chimique en oxygène

**MES** Matières en suspension

**NKj** Azote Kjeldhal

**NGL** Azote global

## 2- Tarification et recettes du service

### 2-1. Méthode de tarification

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Les tarifs sont votés par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs appliqués pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

- Délibération n°2020-185 du 16 décembre 2020 pour les tarifs de la redevance, part fixe et part variable, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2021.
- Délibération n°2019-115 en date du 19 juin 2019 pour le montant de la participation aux frais de branchement.

Les autres taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

### 2-2 Prix de l'assainissement collectif

► Le prix du service comprend, pour l'essentiel des services :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable proportionnelle à la consommation en eau potable : prix au m<sup>3</sup>
- Une participation aux frais de branchement.

► En outre, la facture comprend également une part destinée à l'agence de l'eau.

Il s'agit de la redevance de modernisation des réseaux de collecte. Elle est applicable à l'ensemble du territoire Communautaire mais diffère selon les communes.

Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est déterminé chaque année par l'agence de l'eau.

► Montant (tarif en cours de lissage (durée : 6 ans / fin : 2024))

• Abonnement en € :

• Consommation en € :

		Tarif	< = 120 m <sup>3</sup>
Service principal		100.12	1.7939
Autres services	Basville	81.84	0.7071
	Chénérailles	79.31	1.1115
	Lavaveix les mines	97.17	1.2277
	Mérinchal	76.79	1.0609
	Peyrat la Nonière	63.23	1.1583
	Saint Domet	81.95	1.3417
	Saint Médard la Rochette	91.95	0.7071
Sermur	84.55	1.4706	

- Participation aux frais de branchement (uniquement service principal)

	1er semestre	2ème semestre
Réseau neuf	800*	800*
Réseau existant	1200*	1200*

\* Le montant facturé est égal au montant des travaux spécifiques au branchement, subventions éventuelles déduites, auquel s'ajoute une participation pour frais administratifs. Les montants indiqués correspondent aux montants maximums exigibles. La formule exacte de calcul est définie par les délibérations précitées.

- Redevance de modernisation des réseaux de collecte

Tarif 2019 : 0,150 € par m<sup>3</sup>

Tarif 2020 : 0,150 € par m<sup>3</sup>

Tarif 2021 : 0,150 € par m<sup>3</sup>

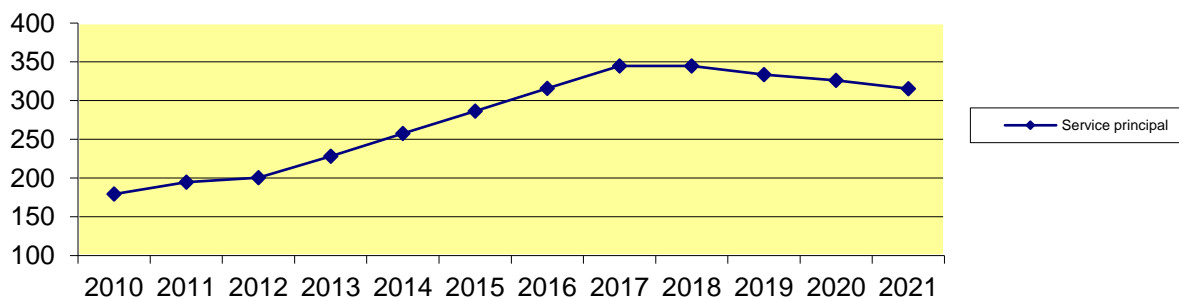
- TVA Sans objet

## 2-3. Evolution

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du montant de la facture type (120 m3 d'eau consommée dans l'année) hors TVA et redevances des autres organismes.

<b>Service principal</b>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part fixe	34.46	39.37	40.69	57.08	64.35	71.6	78.9	86.17	86.17	90.46	95.79	100.1
Part variable	1.207	1.293	1.333	1.427	1.609	1.791	1.973	2.154	2.154	2.025	1.921	1.794
Montant de la facture type en €	<b>179</b>	<b>195</b>	<b>201</b>	<b>228</b>	<b>257</b>	<b>287</b>	<b>316</b>	<b>345</b>	<b>345</b>	<b>333</b>	<b>326</b>	<b>315</b>
Prix de l'assainissement	1.49	1.62	1.67	1.90	2.15	2.39	2.63	2.87	2.87	2.78	2.72	2.63

**Evolution de la facture type à 120 m3**



### 3- Indicateurs de performance du service

La méthodologie d'évaluation et la définition des indicateurs de performance des services publics d'eau potable et d'assainissement sont données par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services.

#### 3-1. Indicateurs d'ordre général

##### ► Abonnés domestiques et assimilés

Communes	
Auzances	636.1
Basville	35.92
Bellegarde en Marche	217.6
Champagnat	54.1
Chard	13.8
Chénérailles	381
Dontreix	38.1
Fontanières	72.8
Lavaveix les Mines	432
Les Mars	32.9
Lupersat	37.4
Mainsat	110
Mérinchal	145
Peyrat la Nonière	98.73
Rougnat	45
Saint Domet	25.2
Saint Medard la Rochette	9
Sannat	68.4
Sermur	26.5
<b>TOTAL</b>	<b>2479.55</b>

##### ► Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors création) (pluviales déduit)

Communes	Linéaires de réseaux renouvelés					Linéaire total en m	Taux moyen
	2017	2018	2019	2020	2021		
Auzances	0	580	0	0	0	12410	0.93%
Basville	0	0	0	0	0	1500	0.00%
Bellegarde en Marche	77	0	36	0	0	5760	0.39%
Champagnat	0	0	0	0	0	2400	0.00%
Chard	0	0	0	0	0	540	0.00%
Chénérailles	0	0	0	0	0	8310	0.00%
Dontreix	0	0	0	0	0	1650	0.00%
Fontanières	0	0	0	0	0	2500	0.00%
Lavaveix les Mines	950	0	0	0	0	13120	1.45%
Les Mars	0	0	0	0	0	720	0.00%
Lupersat	0	0	0	0	0	1520	0.00%
Mainsat	0	0	0	0	0	1690	0.00%
Mérinchal	0	0	10	0	0	2900	0.07%
Peyrat la Nonière	0	0	0	0	0	5030	0.00%
Rougnat	0	0	419	0	0	2500	3.35%
Saint Domet	0	0	0	0	0	970	0.00%
Saint Medard la Rochette	0	0	0	0	0	2120	0.00%
Sannat	0	0	0	0	0	1140	0.00%
Sermur	0	0	0	0	0	340	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1027</b>	<b>580</b>	<b>465</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67120</b>	<b>0.62%</b>

soit : 162 années

► Durée d'extinction de la dette de la collectivité 2021

• Encours total de la dette au 31 décembre 2021 :		1 687 965 €	
• Epargne Brute annuelle : $EB = (a) - (c - b + d - e)$		163 912 €	
• Recettes réelles d'exploitation du service :	a	441 869 €	(art 13, 70 et 74)
• Participation "eaux pluviales"	b	0 €	(art 75 pour partie)
• Dépenses réelles d'exploitation du service :	c	260 688 €	(art 11, 12, 14, 65)
• Intérêts des emprunts payés	d	21 994 €	(art 66)
• Capital d'emprunt remboursé :		120 557 €	
• Intérêts au titre des eaux pluviales :	e	4 724 €	
• Capital au titre des eaux pluviales :		19 085 €	

La durée d'extinction de la dette est de :

10.30 années

L'arrêté fixant les indicateurs de performance est relativement imprécis sur la définition de l'épargne brute. Son calcul a été modifié afin que l'épargne brute corresponde à ce que dégage la section de fonctionnement en capacité d'investissement. En conséquence elle est égale aux recettes réelles de fonctionnement du service (vente de produits et assimilés) moins les dépenses réelles de fonctionnement, (charges à caractères générales, charges de personnel, intérêts d'emprunt pour l'essentiel).

En effet, la durée d'extinction de la dette vise à déterminer le nombre d'années nécessaire au service pour rembourser le capital d'emprunt restant dû au 31 décembre s'il affectait l'ensemble de ses disponibilités financières propres au remboursement de la dette. Afin que le résultat ne soit pas faussé, la subvention d'équilibre ainsi que la contribution eaux pluviales sont déduites des recettes ainsi que la part de la dette affectée aux eaux pluviales. Par contre, la participation eaux pluviales, elle, est maintenue dans le calcul. Celle-ci remboursant des dépenses de fonctionnement supportées par le budget annexe assainissement pour le compte du budget principal puis des communes.

Attention ce nouveau calcul démarre à compter du RPQS 2014 - Ne pas comparer avec les années antérieures.

**IMPORTANT : la participation Eaux Pluviales n'a pas été versée pour les exercices 2018 à 2021 donc non déduite**

Par ailleurs l'intégration comptable de la fusion n'est toujours pas finalisée au moment de la rédaction du présent rapport ne permettant pas d'assurer la fiabilité de cet indicateur.

► Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont que partiellement disponibles auprès du service puisque la facturation est effectuée par un prestataire extérieur.

Le taux d'impayés est estimé à 7 %.

► Taux de réclamations.

Le service n'a pas enregistré de réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation.

**3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte**

► Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors que la voie publique par laquelle il a accès à son immeuble est desservie, directement ou par l'intermédiaire d'une voie privée.

Cet indicateur concerne la desserte des zones placées en assainissement collectif par les études de zonage. **Les données suite à la fusion n'ont pas été mises à jour - cette indicateur n'est donc pas complété pour les derniers exercices.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de desserte	85%	85%	90%	90%	90%	90%	90%	94%				

► **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.**

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Absence de plans des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;	Non	0
• Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;	Oui	10
• Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	Oui	5
⇒ L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
• Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	Oui	10
• Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	50%	5
⇒ La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
• L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	Non (22/69,5 km)	10
• Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
⇒ Un total de 40 points minimum est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
• Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Non	10
• Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
• localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	Non	10
• existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	Non	10
• le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Non	10
• l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	Non	10

• Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les répartitions ou travaux effectués à leur suite.	Non	10
• Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	10
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>120</b>

► Conformité de la collecte des effluents

- Obligation d'équiper les agglomérations générant une charge brute organique supérieure à 120 kg de DBO5/j d'un réseau de collecte.

CONFORME pour l'ensemble du territoire.

- Autosurveillance des réseaux de collecte..

CONFORME pour l'ensemble du territoire - Obligations limitées.

► Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation présentée par des tiers pour débordement et/ou inondation au cours de l'exercice. Soit un taux de 0,0/1000 habitants



Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.  
6 points

► Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
<b>A</b>		
• Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieu récepteurs ;	Oui	20
• Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet ;	Non	10
• Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	Non	20
• Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	Non	30
• Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	Non	10
• Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur ;	Non	10
<b>B</b>		
• Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Non	10
<b>C</b>		
• Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Non	10
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>120</b>



### 3-3. indicateurs spécifique à l'épuration.

#### ► Conformité des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Une filière est dite "conforme" lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales soit :

- A- Obligation de traitement lorsque l'agglomération est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées.
- B- Respect des objectifs de traitement fixés par l'arrêté du 21 juillet 2015
- C- Respect des objectifs :
  - C1- du décret n° 91-1283
  - C2- du SDAGE
  - C3- du SAGE
- D- Rejet de boues dans le milieu aquatique

Le tableau suivant présente l'état de conformité aux rubriques précitées hors C2 et C3.

Ouvrages d'épuration.	A	B	Paramètre(s) NC	C1	D	Commentaires**
Auzances - bourg	CO	NC	DBO-DCO-MES	CO	CO	
Auzances - sarcelles	CO	SO		CO	CO	
Basville	CO	SO		CO	CO	
Bellegarde - bourg	CO	NC	DBO-DCO	CO	NC	Moyen
Champagnat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Chard - bourg	CO	SO		CO	CO	
Chénérailles	CO	CO		CO	NC	Faible
Dontreix - bourg	CO	SO		CO	CO	
Fontanières - bourg	CO	CO		CO	CO	
Lavaveix les Mines	CO	CO		CO	CO	
Les Mars - bourg	CO	SO		CO	CO	
Lupersat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Mainsat - bourg	CO	CO		CO	NC	Moyen
Mérinchal	CO	CO		CO	CO	
Peyrat la Nonière	CO	NC	DCO	CO	NC	Important
Rougnat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Saint Domet	CO	SO		CO	CO	
Saint Médard la Rochette	CO	SO		CO	CO	
Sannat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Sermur	CO	SO		CO	CO	

CO : CONFORME  
 NC : NON CONFORME  
 SO : SANS OBJET  
 (pas de bilan récent)

\* les paramètres considérés sont :  
 DBO5, DCO et MES

Sauf pour les lagunes où seul la  
 DCO compte.

\*\* rubrique D

Les ouvrages d'épuration du service ne sont pas concernés par les objectifs du SDAGE à l'exception des lagunages naturels pour lesquels un curage des bassins est préconisé tous les huit ans.

#### ► Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Ouvrages d'épuration.	Conformité de la Filière	Taux
Auzances - bourg	CONFORME	100%
Auzances - sarcelles	Sans Objet	
Basville	Sans Objet	
Bellegarde - bourg	CONFORME	100%
Champagnat - bourg	CONFORME	100%
Chard - bourg	Sans Objet	
Chénérailles	CONFORME	100%
Dontreix - bourg	Sans Objet	
Fontanières - bourg	Sans Objet	
Lavaveix les mines	Sans Objet	
Les Mars - bourg	Sans Objet	

Lupersat - bourg	Sans Objet	
Mainsat - bourg	CONFORME	100%
Mérinchal	Sans Objet	
Peyrat la Nonière	CONFORME	100%
Rougnat - bourg	Sans Objet	
Saint Domet	Sans Objet	
Saint Médard	Sans Objet	
Sannat - bourg	CONFORME	100%
Sermur	Sans Objet	

Les boues issues des ouvrages d'épuration de type boues activées du service sont soit renvoyées en centre de compostage (boues sèches) soit acheminées en station d'épuration (boues liquides) depuis les mesures COVID.

## 4- Financement des investissements du service

### 4-1.Compte administratif

Seul les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

EXPLOITATION	Dépenses		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	011	Charges à caractère général	125 741.67
	012	Charges de personnel	130 224.50
	65	Autres charges de gestion courante	4 721.71
	Total des dépenses de gestion courante (011+012)		260 687.88
	66	Charges financières	21 994.32
	67	Charges exceptionnelles	1 693.55
	Total des dépenses réelles d'exploitation (011+012+66)		<b>284 375.75</b>
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	160 546.59
TOTAL		444 922.34	
EXPLOITATION	Recettes		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	13	Atténuation de charges	0.00
	70	Produits des services du domaine & ventes diverses	441 869.46
	74	Subventions et participations des collectivités	0.00
	75	Autres produits de gestion courante	0.00
	Total des recettes de gestion courante (70+75)		441 869.46
	77	Produits exceptionnels	0.00
	Total des recettes réelles d'exploitation (70+75+77)		<b>441 869.46</b>
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 685.74
TOTAL		471 555.20	

(participation contribution eaux pluviales)

(subvention d'équilibre + divers)

INVESTISSEMENT	Dépenses			
	Chap.	Libellé	Crédits employés	
	20 à 23	Total des opérations d'équipement	89 066.01	
	16	Emprunts et dettes assimilées	116 966.62	
	Total des dépenses réelles d'investissement		<b>206 032.63</b>	
	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 563.00	
	041	Opérations patrimoniales	0.00	
	TOTAL		235 595.63	
	INVESTISSEMENT	Recettes		
		Chap.	Libellé	Crédits employés
13		Subventions d'investissement	56 430.10	
16		Emprunts et dettes assimilées	0.00	
Total des recettes d'équipement (13+16)		56 430.10		
10		Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	20 828.63	
106		Réserves	0.00	
Total des recettes réelles d'investissement (13+16+10+106)		<b>77 258.73</b>		
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	168 227.00	
041		Opérations patrimoniales	0.00	
TOTAL		245 485.73		

#### 4-2. Investissements réalisés (hors RAR)

Opération		Montant des investissements	
n°	Libellé		
101	Etudes et diagnostic	0.00	
102	Réseaux séparatifs	49 526.35	Divers travaux (DETR) + Moe Prioritaire
103	Réseaux unitaires	0.00	
104	Traitement	0.00	
107	Matériel et services général	19 303.01	Tondeuse 4 x 4
12	Etudes et diagnostic	20 236.65	Fontanières & Sannat
13	Divers R & T	0.00	
<b>TOTAL</b>		<b>89 066.01</b>	€ TTC

Les opérations dont le n° est inférieur à 100 sont les opérations antérieurs à la fusion est en cours de solde.

#### 4-3. Programme pluriannuel de travaux. (RAR Inclus)

A ce jour la collectivité n'a pas validé de plan pluriannuel d'investissement.

La liste ci-dessous reprend l'ensemble des travaux inscrits au budget 2022. Il s'agit d'ouverture de crédits. La réalisation de ces opérations est soumise à l'obtention de subventions, l'obtention de la maîtrise foncière ou à une décision de poursuivre de l'assemblée délibérante.

Opération		Crédits ouverts	
n°	Libellé		
13	Divers réseaux et traitement	2 604.00	Solde rue Magosse Bel
101	Etudes et diagnostic	186 565.00	Llm-Pln-Chp-Auz-Mai
102	Réseau Séparatif	327 192.00	Mer-Auz-Bel-Che-Mai-Div
103	Réseau Unitaire	50 000.00	Provision
104	Traitement	195 862.00	Auz-Bel-Che-Mai(Moe)
105	Création/extension de réseaux	329 500.00	Don
106	Création traitement	0.00	
107	Matériel & service général	5 000.00	Provision
<b>TOTAL</b>		<b>1 096 723.00</b>	

## 5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

#### 5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants des abandons de créance	0	0	0	0	0	0
Montants des versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0	0	0

#### 5-2. Action de coopération décentralisée

Sans objet.

## 6- Assainissement Non Collectif (hors SIAEPA)

### 6-1. Caractéristiques du service

#### ► Gestion

##### Territoire communautaire hors SIAEPA

Le service est assuré par le personnel communautaire. Gestion directe.

Les communes concernées sont :

Arfeuille Chatain	Chénérailles	Le Chauchet	Puy-Malsignat	Saint Silvain Bellegarde
Auzances	Dontreix	Le Compas	Reterre	Sannat
Bellegarde en Marche		Les Mars	Rougnat	Sermur
Bosroger	Fontanières	Lioux les Monges	Saint-Chabrais	
Brousse	Issoudun-Letrieix	Lupersat	Saint-Dizier-la-Tour	
Bussière Nouvelle	La Chaussade	Mainsat	Saint Domet	
Champagnat	La Serre Bussière Vieille		Saint-Médard-la-Rochette	
Chard	Lavaveix-les-Mines	Mautes	Saint-Pardoux-les-Cardes	
Charron	Le Chatelard	Peyrat-la-Nonière	Saint Priest	

##### Territoire dépendant du SIAEPA

La compétence est exercée par le SIAEPA de la région de Crocq. **Ce territoire n'est pas concerné par le présent rapport.**

#### ► Nombre d'installations

Calculée suivant les données INSEE (Nombre de résidences hors vacantes, assainissement collectif déduit)

	TOTAL	Collectif	ANC
Logement	9078	2343	6735
R1	5297	1367	3930
R2	2337	603	1734
Vacant	1441	372	1069
Maison	8514	2197	6317
Appart.	564	146	418

En marron : calcul

R1 : résidence principale

R2 : résidences secondaires

Nombre d'installations **5314** (total de maisons - taux de vacant)

#### ► Population desservie

Densité intercommunale hors SIAEPA (nombre d'habitant par logement) : **2.06**

Soit une population concernée estimée à : **10 947** dont permanente : **8 096**

Soit une population majorée\* estimée à : **9 330**

\* population + 1 habitant par résidence secondaire et par place de caravane destinée à l'accueil des gens du voyage.

#### ► Prestations exécutées

Le service assurait pour l'exercice 2021 :

- L'examen préalable de la conception (C1) ;
- La vérification de l'exécution (C2) ;
- L'émission d'avis sur certificat d'urbanisme.
- Les diagnostics dans le cadre des ventes.
- Les contrôles de fonctionnement (C3) - Reprise des contrôles en fin d'année

N'était pas assuré :

- Les compétences optionnelles (entretien, réhabilitation...)

### 6-2. Tarification du service

Les tarifs en vigueur en 2021 étaient :

C1 : 150 € C2 : 100 € C3 : 95.00 € (150 € en cas de vente)

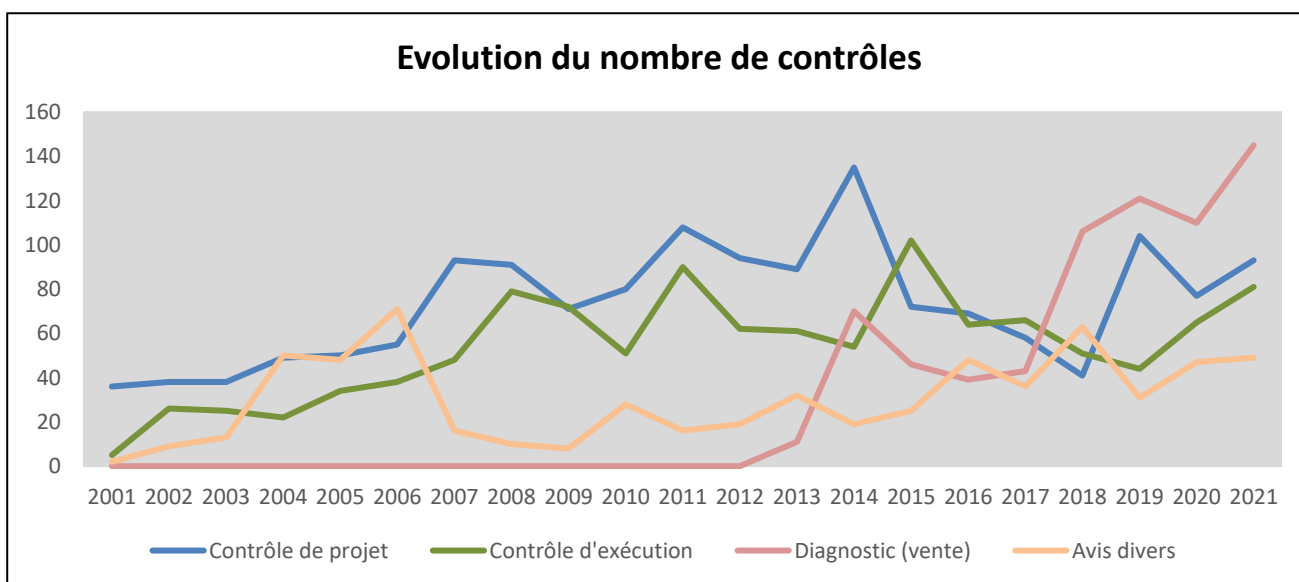
Approuvé de réception en préfecture  
DSS-200067593-20220928-2022-137-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

### 6-3. Contrôles réalisés

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
C1	CC Ché								36	25	33	50	47	34	82	307
	CCAB	36	38	38	49	50	55	93	55	46	47	58	47	55	53	720
		<b>36</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>93</b>	<b>91</b>	<b>71</b>	<b>80</b>	<b>108</b>	<b>94</b>	<b>89</b>	<b>135</b>	1027
C2									27	24	24	37	27	30	13	182
		5	26	25	22	34	38	48	52	48	27	53	35	31	41	485
		<b>5</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>72</b>	<b>51</b>	<b>90</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>54</b>	667
C0																0
	Vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	70	81
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>70</b>	81
C0									1	1	37	723	544	15	37	1358
															410	410
	Diag								<b>1</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>723</b>	<b>544</b>	<b>15</b>	<b>447</b>	1768
C3																0
															20	20
									<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	20
Avis divers		2	9	13	50	48	71	16	10	8	28	16	19	32	19	341

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021								
C1		36	32	23												398
		36	37	35												828
		<b>72</b>	<b>69</b>	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>104</b>	<b>77</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1541</b>
C2		69	39	33												323
		33	25	33												576
		<b>102</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>51</b>	<b>44</b>	<b>65</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1140</b>
C0				27												27
	Vente	46	39	16												182
		<b>46</b>	<b>39</b>	<b>43</b>	<b>106</b>	<b>121</b>	<b>110</b>	<b>145</b>								<b>691</b>
C0		129	150	6												1643
		1138	491	205												2244
	Diag	<b>1267</b>	<b>641</b>	<b>211</b>	<b>354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4241</b>
C3				56												56
		50	28	6												104
		<b>50</b>	<b>28</b>	<b>62</b>	<b>415</b>	<b>656</b>	<b>188</b>	<b>86</b>								<b>1505</b>
Avis divers		25	48	36	63	31	47	49								640

■ Répartition des diagnostics non faite



- ▶ Environ 21% des installations ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution  
Soit environ 1% par an.
- ▶ 400 installations ont plus de 10 ans (dont l'exécution a été contrôlée)
- ▶ 552 installations ont plus de 8 ans (dont l'exécution a été contrôlée)
- ▶ Nombre de réclamations enregistrées en 2021 (installations contrôlées présentant un défaut de fonctionnement) :  
0 identités (dont 0 avec dysfonctionnement majeure) et 0 ayant fait l'objet d'une réclamation.

#### 6-4. Indicateurs de performance

- ▶ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20
• Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20
• Pour les installations neuves et à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30
• Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	Oui	30
<b>B</b>		
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	Non	20
• Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	Non	10
<b>TOTAL</b>	100	140

- ▶ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté (contrôle des installations existantes) :

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (existant) :	3 846
Nombre total d'installations contrôlées "non conforme" :	2 775
Nombre total d'installations contrôlées "non conforme" avec danger :	829
Taux de conformité :	<b>78.45%</b> %

*1ère année d'exploitation des données issues du logiciel d'exploitation du service - ne pas comparer avec les années antérieures.*

## 6-5. Compte administratif (détail SPANC)

Seuls les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

EXPLOITATION	Dépenses			
	Chap.	Libellé	Crédits employés	
	011	Charges à caractère général	23 813.85	prestations + timbres
	012	Charges de personnel	41 210.98	
	65	Autres charges de gestion courante	5 518.45	
	Total des dépenses de gestion courante (011+012)		70 543.28	
	66	Charges financières	0.00	
	67	Charges exceptionnelles	14 384.29	
	Total des dépenses réelles d'exploitation (011+012+66)		<b>84 927.57</b>	
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	
TOTAL		84 927.57		
Recettes				
Chap.	Libellé	Crédits employés		
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	36 970.00	(contrôles)	
75	Autres produits de gestion courante	0.00		
Total des recettes de gestion courante (70+75)		36 970.00		
77	Produits exceptionnels	26 586.40	(subventions ANC)	
Total des recettes réelles d'exploitation (70+75+77)		<b>63 556.40</b>		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00		
TOTAL		63 556.40		

INVESTISSEMENT	Dépenses			
	Chap.	Libellé	Crédits employés	
	20 à 23	Total des opérations d'équipement	25 878.76	
	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	
	Total des dépenses réelles d'investissement		<b>25 878.76</b>	
	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	
	041	Opérations patrimoniales	0.00	
	TOTAL		25 878.76	
	045	Opérations pour compte de tiers	32 492.28	(reversement Sub ANC)
	Recettes			
Chap.	Libellé	Crédits employés		
13	Subventions d'investissement	0.00		
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00		
Total des recettes d'équipement (13+16)		40 000.00		
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	8 346.03		
106	Réserves	0.00		
Total des recettes réelles d'investissement (13+16+10+106)		<b>48 346.03</b>		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00		
041	Opérations patrimoniales	0.00		
TOTAL		48 346.03		
045	Opérations pour compte de tiers	32 492.28	(reversement Sub ANC)	

## 6-6. Investissement(s)

Opération		Compte Administratif	Budget Primitif 2022 -
n°	Libellé	2021 - en €	en €
4	Véhicules	14 874.76	15 682.00
4	Logiciel professionnel	7 878.00	0.00
4	Matériels de contrôles	3 125.40	4 616.00
TOTAL		<b>25 878.16</b>	<b>20 298.00</b>

### ► Réalisés en 2021 :

Achat d'un 1er véhicule de service, du matériel informatique y compris logiciel d'exploitation, et de matériels de contrôles (test de perméabilité, cannes à boues, tarières, petits matériels...)

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20220928-2022-137-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

► Programmés en 2022 :

La liste ci-après reprend l'ensemble des travaux/acquisitions inscrits au budget 2022. Il s'agit d'ouverture de crédits.  
Achat du second véhicule de service.

**6-7. Campagne de réhabilitation**

- 162 installations dont 14 en 2021, ont bénéficié d'une aide financière (Agence de l'eau + 5 % de la com com)  
Soit un total de 1 202 199 € de travaux dont 523 138 € d'aides de l'Agence de l'Eau Loir Bretagne.
- Important : l'opération (solde) s'achèvera en 2022.

***Annexe au présent RPQS : note annuel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.***

**FIN du rapport 2021**